

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2015

Le 26 Mars 2015 à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BOSSÉ, maire, à la suite de la convocation adressée lui-même, le 19 mars 2015.

Etaient présents : M. Fabien BOSSE, Mme Anny PROD'HOMME, MM. Frédéric MONNIER, Patrick GOHIER, Mmes Karine VIGNERON, Marie-Annick ELUARD, MM. Stéphane CADEAU, Samuel DELANOE, Louis PERRAULT.

Conseillères excusées : Mmes Suzanne BOISSEAU, Virginie BERGUA.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Marie-Annick ELUARD.

Le compte rendu du 26 Février 2015 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

DEL-15-14 –Compte de gestion de l'exercice 2014 – Budget général et budgets annexes

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du budget général et des budgets annexes (budget de l'assainissement, budget lotissement des Noisetiers, budget lotissement les Trembles) dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur municipal « Mme Audoly », visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-15-15 –Compte administratif de l'exercice 2014 – Budget général

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Anny PROD'HOMME, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Fabien Bossé, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget général,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	99 533,57 €	70	produits des services	4 032,99 €
012	charges de personnel	81 719,36 €	042	opérations d'ordre	0,00 €
014	atténuation de produits	757,00 €	73	impôts et taxes	164 874,98 €
65	autres charges gestion courante	51 817,07 €	74	dotations, participations	85 471,91 €
66	charges financières	8 232,62 €	75	autres produits de gestion courante	19 625,45 €
67	charges exceptionnelles	720,00 €	76	produits financiers	0,00 €
042	opérations d'ordre	682,97 €	77	produits exceptionnels	0,00 €
			013	atténuation de charges	2 158,51 €
	TOTAL	243 462,59 €		TOTAL	276 163,84 €
	résultat de l'exercice	32 701,25 €			
	résultat antérieur	59 818,44 €			
	résultat de clôture	92 519,69 €			

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
			10	dotations fonds divers réserves	19 005,16 €
16	remboursement des emprunts	11 198,96 €	1068	affectation résultat n-1	60 000,00 €
040	opérations d'ordre	0,00 €	13	subventions d'investissement	0,00 €
20	immobilisations incorporelles	709,68 €	16	emprunts	327,67 €
204	subventions d'équipements	0,00 €	040	opérations d'ordre	682,97 €
21	immobilisations corporelles	2 968,31 €			
23	immobilisations en cours	2 140,80 €			
	TOTAL	17 017,75 €		TOTAL	80 015,80 €
	résultat de l'exercice	62 998,05 €			
	résultat antérieur	-1 362,90 €			
	résultat de clôture	61 635,15 €			

2°) approuve à l'unanimité ce compte administratif qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-15-16 – Affectation du résultat de l'exercice 2014 – Budget général

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 26 mars 2015, le compte administratif de l'exercice 2014 du budget général, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	<i>excédent</i>	+	59.818,44 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+	32.701,25 €
* soit un résultat à affecter			92.519,69 €

considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 35.000,00 €,

* Au titre des exercices antérieurs *déficit* - 1.362,90 €
 * Au titre de l'exercice arrêté *excédent* + 62.998,05 €

* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter + 61.635,15 € (hors restes à réaliser)

* **Affectation résultat investissement R 001 61.635,15 €**

DECIDE l'affectation en réserves d'investissement (R 1068) de : **20.000,00 €**
 et un report en section de fonctionnement (R 002) de : **72.519,69 €**

DEL-15-17 – Budget annexe assainissement – Compte administratif de l'exercice 2014

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Anny Prod'Homme, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Fabien Bossé, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget annexe assainissement,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	221,40 €	70	produits des services	5 806,49 €
012	charges de personnel	488,75 €	042	opérations d'ordre	2 542,44 €
014	atténuation de produits	642,00 €			
65	autres charges gestion courante	0,00 €			
66	charges financières	0,00 €			
67	charges exceptionnelles	0,00 €			
042	opérations d'ordre	7 375,13 €			
	TOTAL	8 727,28 €		TOTAL	8 348,93 €
	résultat de l'exercice	-378,35 €			
	résultat antérieur	0,00 €			
	résultat de clôture	-378,35 €			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	remboursement des emprunts	0,00 €	10	dotations fonds divers réserves	2 037,00 €
040	opérations d'ordre	2 542,44 €	1068	affectation résultat n-1	1 849,10 €
			13	subventions d'investissement	0,00 €
			16	emprunts	0,00 €
23	immobilisations en cours	0,00 €	040	opérations d'ordre	7 375,13 €
	TOTAL	2 542,44 €		TOTAL	11 261,23 €
	résultat de l'exercice	8 718,79 €			
	résultat antérieur	-30 932,68 €			
	résultat de clôture	-22 213,89 €			

2°) approuve à l'unanimité ce compte administratif qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
040	opérations d'ordre	0,00 €	040	opérations d'ordre	0,00 €
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €
	résultat de l'exercice	0,00 €			
	résultat antérieur	0,00 €			
	résultat de clôture	0,00 €			

2°) approuve à l'unanimité ce compte administratif qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-15-20 – Budget annexe lotissement les Trembles - affectation du résultat de l'exercice 2014

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 26 mars 2015, le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe lotissement les Trembles, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	<i>excédent</i>	+	14.281,48 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+	0,00 €
* soit un résultat à affecter			14.281,48 €

considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0,00 €,

* Au titre des exercices antérieurs	<i>excédent</i>	+	0,00 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+	0,00 €
* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter (hors restes à réaliser)		+	0,00 €
* Affectation résultat investissement	R 001		0,00 €

DECIDE l'affectation en réserves d'investissement (R 1068) de : 0,00 €
et un report en section de fonctionnement (R 002) de : 14.281,48 €

DEL-15-21- Budget annexe lotissement les Noisetiers - Compte administratif de l'exercice 2014

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Anny Prod'Homme, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Fabien Bossé, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget annexe lotissement les Noisetiers,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	0,00 €			
042	opérations d'ordre	5 750,00 €	042	opérations d'ordre	5 750,00 €
TOTAL		5 750,00 €	TOTAL		5 750,00 €
	résultat de l'exercice	0,00 €			
	résultat antérieur	0,00 €			
	résultat de clôture	0,00 €			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
040	opérations d'ordre	5 750,00 €	040	opérations d'ordre	5 750,00 €
TOTAL		5 750,00 €	TOTAL		5 750,00 €
	résultat de l'exercice	0,00 €			
	résultat antérieur	-5 750,00 €			
	résultat de clôture	-5 750,00 €			

2°) approuve à l'unanimité ce compte administratif qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-15-22 – Budget annexe lotissement les Noisetiers - affectation du résultat de l'exercice 2014

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 26 mars 2015, le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe lotissement les Noisetiers, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	<i>excédent</i>	+	0,00 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+	0,00 €
* soit un résultat à affecter			0,00 €

considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0,00 €,

* Au titre des exercices antérieurs	<i>déficit</i>	-	5.750,00 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+	0,00 €
* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter (hors restes à réaliser)		-	5.750,00 €
* Affectation résultat investissement	D 001		5.750,00 €

DECIDE l'affectation en réserves d'investissement (R 1068) de : 0,00 €

DEL-15-23 – Indemnité de gardiennage

Le Conseil Municipal, sur la proposition de son maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE pour l'exercice budgétaire 2015, au diocèse une indemnité de gardiennage de l'église de Le Tremblay, d'un montant de 119,55 Euros.

DEL-15-24 – Taux des impôts directs

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du montant des bases prévisionnelles des impôts directs locaux pour l'exercice budgétaire 2015 en ayant délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE les taux suivants des impôts directs locaux pour l'exercice budgétaire 2015 :

Taxe d'habitation :	11,79
Taxe sur le foncier bâti :	16,28
Taxe sur le foncier non bâti :	29,42

DEL-15-25 – Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire développement au SIEMML et de son adhésion au SIEMML pour l'éclairage public

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009, 5 février 2010, 12 juin 2012, 1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire du 9 mai 2007, approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEMML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

VU la délibération de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEMML,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion au SIEMML de la Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

DIVERS

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 23 avril 2015.

